

Russie : les Chinois se payent ouvertement la tête de Macron

écrit par Christine Tasin | 24 avril 2023



Lu Shaye, ambassadeur de Chine en France, à Saint-Aignan-sur-Cher le 26 août 2019 - GUILLAUME SOUVANT / AFP



Lu Shaye, ambassadeur de Chine en France, à Saint-Aignan-sur-Cher le 26 août 2019 - GUILLAUME SOUVANT / AFP

Tout ça pour ça ! Le fameux voyage de Macron, destiné, paraît-il, à ébranler les Chinois et à les convaincre de devenir eux aussi des ennemis de la Chine avait fait un flop, certes.

<https://resistancerepublicaine.com/2023/04/10/visite-de-macron-en-chine-echec-complet-et-cest-nous-qui-raquons/>

Mais ce n'était pas suffisant. L'ambassadeur de Chine en France vient de s'essuyer consciencieusement les pieds sur le bouffon de l'Elysée.

CRIMÉE: PARIS « CONSTERNÉ » PAR DES PROPOS DE L'AMBASSADEUR DE CHINE EN FRANCE

L'annexion de la Crimée par la Russie en 2014 est « illégale au regard du droit international », a rappelé le ministère français des Affaires étrangères.

La France a affiché samedi soir sa « consternation » après des propos de l'ambassadeur de Chine en France, qui a nié la souveraineté des pays issus de l'Union soviétique et **a questionné l'appartenance de la Crimée à l'Ukraine.**

Interrogé vendredi soir sur la chaîne française LCI, Lu Shaye a estimé que les pays de l'ex-URSS « n'ont pas le statut effectif dans le droit international parce qu'il n'y a pas d'accord international pour concrétiser leur statut de pays souverain ». Concernant la Crimée, un territoire ukrainien que la Russie occupe depuis 2014, il a déclaré :

« Cela dépend de comment on perçoit ce problème. Il y a l'Histoire. **La Crimée était tout au début à la Russie.** C'est Khrouchtchev qui a offert la Crimée à l'Ukraine dans l'époque de l'Union soviétique. »

Le diplomate chinois a appelé à arrêter de « chicaner » sur la question des frontières post-soviétiques. « Maintenant, le plus urgent est d'arrêter, de réaliser le cessez-le-feu » entre Russie et Ukraine, a-t-il estimé.

L'annexion de la Crimée est « illégale au regard du droit international »

Le ministère français des Affaires étrangères a indiqué avoir « pris connaissance avec consternation » de ces propos, demandant à la Chine « de dire (s'ils) reflètent sa position, ce que nous espérons ne pas être le cas ».

L'Ukraine a été reconnue internationalement « dans des frontières incluant la Crimée en 1991 par la totalité de la communauté internationale, Chine comprise, à la chute de l'URSS comme nouvel État-membre des Nations unies », a insisté Paris, rappelant que l'annexion de la Crimée par la Russie en 2014 est « illégale au regard du droit international »

Si Pékin se dit officiellement neutre, le président chinois Xi Jinping n'a jamais condamné l'invasion russe ni même parlé au téléphone, jusqu'ici, avec le président ukrainien Volodymyr Zelensky. À l'inverse, il s'est rendu il y a peu à Moscou pour y réaffirmer son partenariat avec le président russe Vladimir Poutine, aux allures de front anti-occidental.

Lors d'une visite en Chine début avril, Emmanuel Macron avait incité Xi Jinping à « ramener la Russie à la raison » vis-à-vis de l'Ukraine et l'avait pressé de ne pas livrer d'armes à Moscou. Les deux chefs d'État avaient publié une déclaration commune dans laquelle ils s'engageaient à « soutenir tout effort en faveur du retour de la paix en Ukraine ».

https://www.bfmtv.com/international/europe/ukraine/crimee-par-is-consterne-par-des-propos-de-l-ambassadeur-de-chine-en-france_AD-202304230041.html